

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 13  
Présents : 09  
Votants : 12  
Pouvoirs : 03

Pour 12  
Contre /  
Abstention /

Date de convocation :  
14/03/2022  
Date d'affichage :  
25/03/2022

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt deux,  
Le vingt et un mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,  
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Madame Céline CROSMAN (pouvoir à C. COMBAZ), Messieurs Romain GIACHINO (pouvoir à B. RICHERMOZ), François POCCARD-MARION (pouvoir à Maryse FAVRE), Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2022/03/027 : Refinancement des contrats de prêts CAFFIL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a rencontré tous les organismes bancaires auprès desquels la commune a contracté des emprunts aux fins éventuelles de renégociation.

Il indique qu'après études faites, seuls les emprunts détenus par un des 3 établissements bancaires sont susceptibles d'être renégociés.

Il rappelle que pour refinancer les contrats de prêt ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant global de 2 231 273,42 EUR.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement de la Caisse Française de Financement Local et des conditions générales version CG-CAFFIL-2022-14 y attachées et après en avoir délibéré,

***Le Conseil Municipal,***

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire
- **DÉCIDE**

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Prêteur : CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL  
Emprunteur : COMMUNE DE PEISEY- NANCROIX  
Score Gissler : 1A  
Montant du contrat de prêt : 2 231 273,42 EUR  
Durée du contrat de prêt : 16 ans  
Objet du contrat de prêt : à hauteur de 2 231 273,42 EUR, refinancer, en date du 01/05/2022, les contrats de prêt ci-dessous :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Score Gissler	Capital refinancé	Indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement
MIN243486EUR	001	1A	491 718,26 EUR	116 516,43 EUR
MIN243486EUR	002	1A	850 947,96 EUR	223 992,04 EUR
MIN243486EUR	003	1A	245 321,14 EUR	66 654,13 EUR
MIN239140EUR	001	1A	67 926,52 EUR	19 930,96 EUR
MIN239140EUR	002	1A	110 865,77 EUR	37 400,21 EUR
Total des sommes refinancées			2 231 273,42 EUR	

Le contrat de prêt de refinancement est autonome des contrats de prêt refinancés et est exclusivement régi par ses stipulations.

L'emprunteur est redevable au titre du refinancement desdits contrats de prêt des sommes ci-après exigibles le 01/05/2022 :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Intérêts courus non échus
MIN243486EUR	001	3 392,86 EUR
MIN243486EUR	002	26 485,76 EUR
MIN243486EUR	003	Non applicable
MIN239140EUR	001	2 175,35 EUR
MIN239140EUR	002	Non applicable
Total dû à régler à la date d'exigibilité		32 053,97 EUR

Tranche obligatoire à taux fixe du 01/05/2022 au 01/05/2038

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 2 231 273,42 EUR

Versement des fonds : 2 231 273,42 EUR réputés versés automatiquement le 01/05/2022

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,61%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Monsieur le Maire, représentant légal de l'emprunteur, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse Française de Financement Local.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant aux présentes.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :

Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

